

Aides financières en faveur du logement public

Saumur Val de Loire

Anne QUINTIN
Service Habitat
11 rue du Maréchal Leclerc
49 400 SAUMUR
Tel : 02 41 40 45 50
habitat@saumurvaldeloire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

En cohérence avec les potentiels fonciers, les taux de vacance, les obligations de l'article 55 de la loi SRU, la pression locative sociale et pour satisfaire l'ambition d'équilibre territorial, le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 prévoit une production totale de **523 logements** sociaux avec des objectifs territorialisés également en phase avec l'ambition du SCoT et les orientations de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, Offices publics d'aménagement et de construction, SEM, organismes agréés dont l'un des objets et des contribuer au logement des personnes défavorisées.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Obtention des aides de l'Etat et du Conseil Départemental,
- Obligation de 7% de fonds propres bailleurs,
- Permettre la création de logements répondant aux besoins territoriaux en référence à la convention d'équilibre territoriale validée le 30 novembre 2017.

TYPES D'AIDES MOBILISABLES

- Aide à la production en construction/VEFA d'une nouvelle offre de logements sociaux 3 000€/ lgt T2 ou T3
- Aide à la production en démolition-reconstruction ou restructuration lourde 3 000€/ lgt
- Aide à la production en acquisition-amélioration d'une nouvelle offre de logements sociaux 5 000€/ lgt
- Aide à la production de logement social en secteur d'OPAH-RU 5 000€/ T2 et 7 500€ pour les T3 et +
- Aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien 3 000€/ lgt

- Aide à l'émergence de projets d'innovation résidentielle en production nouvelle

	Forfait / logement
Prime innovation résidentielle	1 000 €
Prime valorisation patrimoniale	1 000 €
Prime matériaux bio-sourcés	1 000 €
Prime sortie de vacance	1 000 €
Prime « espaces communs » pour les opérations d'habitat inclusif ou séniors	Forfait 5 000 € / opération

- Une bonification de l'aide à hauteur de 1 000 € par logement est accordée aux opérations situées sur les communes exemptée loi SRU.
- Une bonification de l'aide à hauteur de 1 000 € par logement est accordée aux logements en PLAI Adapté.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : 462 000€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

462 000 € budget total et fongible sur le parc public.